

1925-1953

Une gestion communale des sapeurs-pompiers

DEPUIS LE DECRET DE 1925, CE SONT LES COMMUNES QUI GERENT LES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS. CELLES-CI S'ENGAGENT A LES FINANCER.

Le « 18 » fait son apparition en 1932. La seconde guerre mondiale marque un coup d'arrêt. Beaucoup de matériels sont détruits ou réquisitionnés. Les hommes sont enrôlés de force dans le Service de travail obligatoire (STO). On s'organise comme on peut. Bien souvent, ce sont des volontaires ou des vétérans qui assurent la sécurité contre les incendies.

Après l'armistice, pour **remplacer** leur parc, les sapeurs-pompiers se tournent vers les surplus militaires. Les Jeep Willys, les GMC et les Dodges commencent alors à faire leur entrée dans les casernes.

En 1947 apparaît le premier Fourgon d'incendie normalisé : le FIN Laffly.

Le 7 mars 1953, un nouveau texte réorganise les sapeurs-pompiers. 180 articles listent et adaptent les missions qu'ils effectuent, en tenant compte de l'évolution de la société.

Les corps sont classés en 3 catégories : Centre de secours principal (CSP), Centre de secours (CS) et Corps de première intervention (CPI).

